Ville, le date

Madame Catherine STROEBELE
Présidente de la Commission d'enquête
Pour le Schéma directeur Colmar-Rhin-Vosges
BP 26
67060 STRASBOURG cedex

Prénom Nom
Adresse
CP Ville

Objet : **Schéma Directeur Colmar-Rhin-Vosges**
Transfert de l'activité de l'aérodrome de Colmar,
Transformation de la zone aéronautique en zone d'activité

Madame la Présidente,

Le maire de Colmar a fondé sa campagne électorale de mars 2001 avec pour proposition le transfert de l'activité aérienne de l'aérodrome de Colmar sur la base militaire de Meyenheim. Il multiplie à présent les allusions à un possible accueil des activités commerciales à Bâle-Mulhouse. Il a dévoilé son intention de cesser toute recherche de solution dans un courrier du 18 mars 2004 au Président de la Chambre de Commerce.

L'idée d'un transfert est un leurre et le Schéma Directeur ouvre en réalité la porte à une suppression pure et simple de Colmar-Houssen, au prétexte que ses activités peuvent être déplacées sur l'un ou l'autre des deux grands aéroports d'Alsace. Aucun des deux ne pourra prendre le relais d'un aérodrome de proximité.

Si Colmar-Houssen ferme, il n'y aura pas de réel transfert possible pour ses activités :

- une aviation d'affaires à la disposition des grandes entreprises du bassin de Colmar,
- la première plate-forme de sports aériens d'Alsace,
- des missions de service public (vols sanitaires, sécurité civile),
- une formation aéronautique initiale à la disposition des jeunes de centre Alsace : pas d'orientations vers les carrières de l'air sans les aéroclubs,
- une infrastructure de communication accueillant 30 000 mouvements annuels d'aviation générale pour des vols commerciaux ou touristiques (un avion d'affaire ou de tourisme ne se posera pas à Strasbourg ou Mulhouse en ayant Colmar pour destination finale),

Réduire la densité des aérodromes français c'est fragiliser l'aviation, fer de lance de notre économie. Aujourd'hui, un aérodrome qui disparaît n'est pas remplacé. Les motifs de reprise des terrains de Colmar-Houssen sont de nature à provoquer la disparition de la presque totalité des aérodromes de France.

Après Colmar, quel sera le suivant ?

C'est le rôle d'un document d'urbanisme de préserver un patrimoine d'intérêt général.

Je manifeste donc mon opposition au projet soumis à l'enquête publique pour sa partie relative à l'aérodrome de Colmar. Je considère que sa rédaction autorise la suppression pure et simple de l'aérodrome par son imprécision sur la notion de " transfert de l'activité ".
Je suis favorable au maintien de l'aérodrome de Colmar et je demande que son emprise soit maintenue à usage aéronautique.

Je vous remercie par avance, madame la Présidente, de l'attention que vous porterez à mon intervention et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Prénom Nom, date et signature